NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.2/2009/1
1er avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS
D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET DES
LACS INTERNATIONAUX

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dixième réunion
Bratislava, 10 et 11 juin 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DIXIÈME RÉUNION

qui s'ouvrira à l'Institut slovaque d'hydrométéorologie, Jeseniova 17,
à Bratislava, le mercredi 10 juin 2009 à 9 h 30

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Déclarations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du rapport de la neuvième réunion.

4. Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la CEE[1]:

   a) Faits nouveaux intervenus depuis la neuvième réunion du Groupe de travail;

   b) Évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est;

   c) Mesures à prendre.

[1] Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

GE.09-21239 (F) 210409 220409

5. Centre international d'évaluation de l'eau.

6. Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation:

   a) Projets pilotes en cours d'exécution sur les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières;

   b) Futurs projets pilotes sur les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières.

7. Base de métadonnées sur les eaux transfrontières aux fins de la Convention.

8. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports.

9. Plan de travail pour 2007-2009.

10. Plan de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 2010-2012 et au-delà.

11. Date et lieu de la onzième réunion du Groupe de travail.

12. Questions diverses.

13. Clôture de la réunion.

II. ANNOTATIONS

14. La neuvième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation se tiendra à l'Institut slovaque d'hydrométéorologie, Jeseniova 17, à Bratislava.

15. La réunion commencera le 10 juin 2009 à 9 h 30 et se terminera le 11 juin à 16 heures[2].

16. La réunion sera présidée par Mme Lea Kauppi (Finlande).

17. Les langues de travail seront l'anglais et le russe.

---

[2] Les participants à la réunion sont priés de remplir **la formule d'inscription**, disponible sur le site Web de la CEE (http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_WGMA.htm) et de la retourner au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion par courriel (olga.carlos@unece.org). Les experts des pays remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière permettant de faciliter leur participation à la réunion.
Les demandes d'**aide financière** devront être adressées au secrétariat avec la formule d'inscription dès que possible mais **au plus tard le 1er mai 2009**. Pour obtenir des renseignements pratiques, les participants doivent s'adresser au secrétariat (Anna Klinovska; téléphone: +421 2 59415 410; courriel: anna.klinovska@shmu.sk).

Point 1: Déclarations liminaires
(mercredi 10 juin 2009, 9 h 30-9 h 45)

18. Un représentant du pays hôte et la Présidente du Groupe de travail ouvriront la réunion.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour
(9 h 45-9 h 50)

19. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter le présent ordre du jour.

Point 3: Adoption du rapport de la neuvième réunion
(9 h 50-9 h 55)

20. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter le rapport de sa neuvième réunion (ECE/MP.WAT/WG.2/2008/2).

Point 4: Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la CEE
(9 h 55-13 h 00 et 14 h 30-18 h 00)

Documentation: Note sur la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/3) et un document informel sur l'évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est.

a) Faits nouveaux intervenus depuis la neuvième réunion du Groupe de travail

21. La Présidente et le secrétariat informeront le Groupe de travail des faits nouveaux intervenus depuis la neuvième réunion du Groupe qui intéressent la préparation de la deuxième évaluation, en abordant notamment les points suivants: a) modalités de travail et collecte de fonds; b) coopération entre la CEE et l'Agence européenne pour l'environnement; et c) une réunion sous-régionale pour l'Europe du Sud-Est qui se tiendra à Sarajevo du 18 au 20 mai 2009.

b) Évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est

22. Le Groupe de travail examinera l'évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'ESE, établie d'après les conclusions de la réunion sous-régionale de Sarajevo, et formulera des observations à ce sujet. Il s'entendra sur les informations et les conclusions de l'évaluation et prendra des dispositions pour qu'elles soient soumises aux Parties pour examen à leur cinquième réunion (Genève, 10-12 novembre 2009).

c) Mesures à prendre

23. Les participants seront invités à s'entendre sur les mesures à prendre pour assurer une préparation efficace de la deuxième évaluation et, en particulier, pour: a) porter les progrès concernant l'établissement de la deuxième évaluation à la connaissance du Comité des politiques de l'environnement de la CEE, l'organe chargé de préparer la prochaine conférence «Un environnement pour l'Europe» qui doit se tenir à Astana en 2011; et b) organiser diverses

réunions sous-régionales en mettant l'accent sur les possibilités de synergies avec d'autres activités et collectes de fonds.

Point 5: Centre international d'évaluation de l'eau
(jeudi 11 juin 2009, 9 h 00-10 h 00)

Documentation: Documents informels sur la stratégie proposée pour le Centre international d'évaluation de l'eau et sur le projet de plan de travail du Centre pour 2009-2012.

24. M. Boris Minarik, Directeur du Centre international d'évaluation de l'eau, informera le Groupe de travail des travaux réalisés par le Centre depuis la neuvième réunion du Groupe, en insistant tout particulièrement sur la cérémonie d'inauguration du Centre qui doit avoir lieu le 7 avril 2009.

25. M. Minarik décrira la stratégie proposée pour le Centre et le plan de travail pour 2009-2012. Les participants examineront cette proposition et feront connaître à la réunion quelle pourrait être la participation de leurs organisations aux travaux du Centre. Les pays et organisations qui souhaitent proposer un projet à inclure dans les activités du Centre sont priés d'en informer le secrétariat avant la réunion.

26. Les activités du Centre en rapport avec les projets pilotes et la base de métadonnées seront précisées au titre des points 6 et 7 de l'ordre du jour.

Point 6: Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation
(10 h 00-11 h 30)

Documentation: Document informel sur le futur programme pilote.

a) Projets pilotes en cours d'exécution sur les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

27. Le secrétariat de la Commission internationale du bassin de la Save sera invité à décrire au Groupe de travail les progrès réalisés en ce qui concerne un projet pilote d'appui à l'élaboration du plan de gestion du bassin de la Save.

28. La Hongrie sera invitée à informer le Groupe de travail des progrès réalisés en matière de suivi du projet pilote sur les eaux souterraines de l'aquifère d'Aggtelek et du karst slovaque.

29. L'Azerbaïdjan et la Géorgie seront invités à informer le Groupe de travail des progrès réalisés en ce qui concerne le projet pilote d'évaluation du lac Jandar (que se partagent ces deux pays).

30. Le Bélarus sera invité à informer le Groupe de travail des progrès réalisés en vue d'élaborer un projet pilote pour les lacs transfrontières que ce pays partage avec la Lettonie et la Fédération de Russie.

b) Futurs projets pilotes sur les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

31. Comme il a été décidé à la neuvième réunion, les projets pilotes seront une activité prioritaire dans le plan de travail pour 2010-2012 et au-delà. De nouveaux projets pilotes seront élaborés à partir de l'expérience acquise. En particulier, la surveillance et l'évaluation doivent être envisagées dans le contexte plus vaste de la gestion intégrée des ressources en eau, ce qui suppose un élargissement de l'orientation initiale axée sur le programme pilote relatif à la surveillance et à l'évaluation. En outre, les projets pilotes devraient, autant que possible, porter désormais sur l'ensemble d'un bassin plutôt que d'être limités à un seul de ses éléments, par exemple un cours d'eau, un lac ou des eaux souterraines.

32. La portée et les objectifs des nouveaux projets pilotes devraient s'inspirer des différentes activités entreprises au titre de la Convention et notamment des travaux visant à préparer la deuxième évaluation. D'après les travaux récents sur l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau et sur les paiements pour les services rendus par les écosystèmes, le Groupe de travail souhaitera peut-être que les projets pilotes soient axés sur ces deux questions, dont la surveillance et l'évaluation font intégralement partie. Les projets auront pour objectif de vérifier l'application pratique des avis techniques et stratégiques élaborés dans le cadre de la Convention.

33. Le Groupe de travail examinera les objectifs, le cadre de référence, l'étendue et l'organisation des travaux pour le futur programme de projets pilotes. Les Parties et non-Parties seront invitées à faire savoir si elles souhaitent exécuter des projets pilotes sur leurs eaux transfrontières.

Point 7: Base de métadonnées sur les eaux transfrontières aux fins de la Convention
(11 h 30-12 h 30)

Documentation: Note relative à la base de métadonnées sur les eaux transfrontières dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale (ECE/MP.WAT/WG.2/2008/4) et document informel sur les progrès réalisés en vue de l'élaboration de la base de métadonnées.

34. M. Paul Haener de l'Office international de l'eau (France) sera invité à informer le Groupe de travail des progrès réalisés et des méthodes retenues pour élaborer une base de métadonnées sur les eaux transfrontières dans les pays d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale. Le Groupe de travail sera invité à s'entendre sur les mesures à prendre pour mener à bien cette activité. Les pays souhaitant participer aux projets pilotes relatifs à la base de métadonnées sont priés de faire connaître au secrétariat, avant la réunion, leur point de vue officiel sur cette activité.

Point 8: Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports
(14 h 00-14 h 15)

Documentation: Rapports établis conformément à l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/WG.1/2009/5-EUR/09/5086342/7).

35. Le Groupe de travail sera tenu au courant des progrès réalisés en ce qui concerne la fixation des objectifs, le choix des indicateurs et la présentation des rapports dans le cadre de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé.

Point 9: Plan de travail pour 2007-2009
(14 h 15-14 h 30)

36. Le Groupe de travail examinera l'exécution de son plan de travail tel qu'il a été adopté par les Parties à leur quatrième réunion et décidera des modalités de soumission d'un rapport sur ce sujet à la cinquième réunion des Parties à la Convention.

Point 10: Plan de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 2010-2012 et au-delà
(14 h 30-15 h 45)

Documentation: Projet de plan de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 2010-2012 et au-delà (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/4).

37. Sur la base d'un document (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/4) établi par la Présidente et de l'examen des points précédents de l'ordre du jour, le Groupe de travail décidera des activités futures envisageables, y compris des pays chefs de file, et examinera s'il est possible d'élargir son mandat en matière d'exécution du plan de travail pour 2010-2012. Il prendra des dispositions permettant de répartir les tâches afin de mettre au point un projet de plan de travail sur la surveillance et l'évaluation qui sera soumis aux Parties à leur cinquième réunion pour adoption.

Point 11: Date et lieu de la onzième réunion du Groupe de travail
(15 h 45-15 h 50)

38. Le Groupe de travail déterminera à titre provisoire la date et le lieu de sa onzième réunion.

Point 12: Questions diverses
(15 h 50-15 h 55)

39. Les représentants qui souhaitent proposer des questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat le plus rapidement possible.

Point 13: Clôture de la réunion
(15 h 55-16 h 00)

40. La Présidente prononcera la clôture de la réunion le 11 juin 2009 à 16 heures.